



OPFERHILFE
CENTRE LAVI
BERN • BERNE

Rapport annuel 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des centres de consultation <i>À quoi ressemble une procédure pénale – un cas tiré de la pratique</i>	03
Projets internes et externes	05
Relations publiques	06
Formation continue	06
Remerciements	07
Données statistiques 2025	08
Collaborateur·rice·s des centres de consultation	10
Fondation Opferhilfe Berne <i>Rapport annuel du président</i> <i>Conseil de fondation</i>	11
Compte d'exploitation et bilan	12
Dons	14

Centre de consultation LAVI Bienne

Rue de l'Argent 4

CH-2502 Bienne

T 032 322 56 33

M sav@centrelavi-bienne.ch

W www.centrelavi-bienne.ch

Centre de consultation LAVI Berne

Seftigenstrasse 41

CH-3007 Berne

T 031 370 30 70

M beratungsstelle@opferhilfe-bern.ch

W www.opferhilfe-bern.ch

Fondation Opferhilfe Berne

Seftigenstrasse 41

CH-3007 Berne

T 031 370 30 70

RAPPORT DES CENTRES DE CONSULTATION

Nous avons poursuivi en 2025 notre engagement inlassable pour les victimes d'infractions. L'aide apportée par nos conseillères encourage les personnes concernées à envisager de nouvelles perspectives. Grâce à la prise en charge des coûts de psychothérapie ou des thérapies complémentaires, elles ont la possibilité de mieux gérer ce qu'elles ont vécu. Nos client·e·s sont particulièrement reconnaissant·e·s pour ce soutien. L'aide d'urgence, qui propose une aide financière rapide dans les moments de crise, est très appréciée.

Le nombre de cas a de nouveau augmenté en 2025. Le centre de consultation de Bienna enregistre particulièrement une augmentation significative du nombre de nouvelles consultations (414 contre 302 en 2024). Au total, nous avons conseillé 1981 nouvelles personnes. Cela représente 340 de plus qu'en 2024.

Ressources humaines

En 2025, nous avons pu créer deux nouveaux postes à 60 % grâce au lancement de la hotline bernoise d'aide aux victimes. Mesdames Esther Hubacher et Nicole Mathys, qui complètent notre équipe depuis septembre et octobre, se sont aujourd'hui fort bien intégrées.

L'équipe administrative s'est également agrandie. Notre collaboratrice de longue date, Mme Ursula Friedli, a pris sa retraite anticipée. Cela me réjouit qu'elle ait tout de même conservé un poste à 15 % et continue ainsi de gérer la comptabilité ainsi qu'une partie de l'administration du personnel. Nous avons accueilli au mois de juin Mme Sylvia Hämman qui la remplace et reprend l'autre partie de ses tâches sur un poste à 60 %. Elle a désormais pris ses marques et s'est intégrée dans l'équipe.

L'absence de longue durée, due à un accident, de la directrice a posé un réel défi en matière de personnel. D'août à décembre, l'équipe s'est mobilisée et a travaillé en toute autonomie et avec beaucoup d'engagement pour assurer la transition. Un grand merci à toute l'équipe.

Vers un numéro de téléphone central d'aide aux victimes

Une première étape a été franchie en direction de la mise en place d'un numéro de téléphone central d'aide aux victimes. À l'origine, le début de ce service était planifié au printemps 2025. Mais des questions juridiques ont retardé le lancement de la ligne. En guise de solution transitoire, la hotline bernoise pour l'aide aux victimes a été ouverte en novembre, ce qui a demandé une certaine préparation. De nouveaux postes de travail ont dû être créés et la téléphonie a été adaptée en conséquence. Un groupe de travail interne a géré toutes ces tâches avec beaucoup de dynamisme.

La hotline bernoise d'aide aux victimes fonctionne sous l'ancien numéro de téléphone d'Appelle!, la hotline de la maison d'accueil pour femmes du canton de Berne qui a été désactivée fin octobre (031 533 03 03). En conservant le numéro d'appel, cela garantissait que les femmes victimes de violence domestique pourraient toujours avoir accès rapidement et facilement à l'aide aux victimes et ainsi à des abris et refuges d'urgence.

La hotline bernoise a permis d'élargir l'offre d'Appelle! car elle n'offre pas uniquement de l'aide aux femmes touchées par des violences domestiques, mais fournit également des conseils à toutes les personnes touchées par des violences ou des agressions dans le canton de Berne.

Grâce à cette solution transitoire, nous pouvons collecter les premières expériences pour être fin prêt·e·s en mai 2026 pour le lancement du numéro de téléphone central 142 pour l'aide aux victimes.

Conclusion

L'année 2025 a été une année de renouveau pour le centre LAVI Berne. Nous remercions toutes les personnes qui nous soutiennent et qui s'engagent avec nous pour une société sans violence. Nous nous réjouissons des années à venir et souhaitons pouvoir continuer d'influencer positivement la vie des personnes victimes de violences.

À quoi ressemble une procédure pénale - un cas tiré de la pratique

Parmi les missions d'un centre LAVI figure notamment l'information des client-e-s sur le déroulement d'une procédure pénale et un éventuel accompagnement chez le ministère public ou au tribunal.

Mme Meier (nom changé) est agressée et gravement blessée devant la porte de son domicile par deux individus armés d'un couteau. La procédure pénale pour lésion corporelle grave est ouverte d'office.

Outre les conséquences corporelles et émotionnelles d'une telle agression, la procédure pénale qui s'ensuit entraîne bien souvent un énorme stress psychologique : ce qui s'est passé il y a quelque temps doit de nouveau être raconté et revécu. De nombreuses personnes concernées ressentent des sentiments d'impuissance, d'insécurité et de peur à l'idée du rendez-vous devant le juge, ce qui peut conduire à une re-traumatisation.

Mme Meier a également été en proie à tous ces ressentis. À sa demande, une conseillère l'a accompagnée à son rendez-vous au tribunal. Avant chaque accompagnement, nous prenons soin de demander aux personnes touchées le type de soutien souhaité et donnons des recommandations sur la façon de garder son calme et de se protéger durant l'interrogatoire. Pour Mme Meier, le fait de faire le trajet jusqu'au tribunal avec notre conseillère a déjà été bénéfique. Elle s'est ainsi sentie bien épaulée, et notre conseillère a pu se rendre compte de comment elle allait.

Avant l'audience, l'avocate de Mme Meier lui a expliqué en détail le déroulement de l'audience, l'agencement de la salle

de tribunal et qui serait présent. La conseillère a également informé Mme Meier sur le rôle qu'elle tiendrait durant cette journée. Cette transparence a contribué à ce qu'elle se sente en sécurité. Il a également été possible de faire en sorte que les auteurs des violences ne la croisent pas directement. En plus du stress de la procédure, Mme Meier avait très peur que les auteurs reviennent chez elle et l'agressent de nouveau en cas de condamnation. Avec son avocate, nous avons discuté des mesures de sécurité appropriées et pris les mesures qui s'imposaient.

Afin de soutenir au mieux Mme Meier, son avocate a demandé à ce que notre conseillère soit assise à côté d'elle durant l'interrogatoire par le président du tribunal. Ne pas se « retrouver seul-e » face à un tribunal constitue l'une des priorités de l'aide aux victimes : cela sécurise, calme et donne du courage. En outre, la conseillère peut, si nécessaire, intervenir en demandant une pause durant l'interrogatoire.

De telles interruptions sont utilisées pour rester en contact avec la personne concernée, pour la reconforter ou calmer les émotions émergentes. Lors des affaires qui suscitent l'intérêt du grand public, comme ce fut le cas pour Mme Meier, nos collaborateurs-rices veillent à ce que la personne concernée ne soit pas abordée par des journalistes ou d'autres personnes présentes durant toute la période de l'audience.

Mme Meier, qui avait très mal dormi les nuits précédents l'audience, s'est sentie épuisée et remuée après l'audience : une réaction tout à fait normale. Après l'audience, les tensions accumulées retombent, les émotions ressurgissent et la fatigue n'en est que plus grande. Pour qu'elles arrivent à mieux gérer ces phénomènes, nous conseillons les personnes concernées sur les façons de se détendre et de se reposer. Nous nous renseignons également pour savoir si des proches ou des ami-e-s pourront apporter leur soutien après l'audience.

Une bonne préparation et un bon suivi tout au long de la procédure pénale, associés à une bonne collaboration entre l'avocate et la conseillère du centre LAVI, contribuent grandement à ce que la personne concernée se sente bien épaulée et soutenue dans cette situation exceptionnelle.





PROJETS INTERNES

Groupes de travail internes ainsi que groupes et unités spécialisés

- | Domaine mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux
- | CASEnet – logiciels spécifiques au domaine de l'aide aux victimes – ICT
- | Groupe spécialisé Violence domestique
- | Groupe spécialisé Violence domestique et enfants
- | Groupe spécialisé Violence à caractère sexuel
- | Groupe spécialisé Mariage forcé
- | Groupe spécialisé Stalking
- | Groupe de travail Soirées d'information
- | Groupe de travail Discussion pour femmes sur la violence domestique
- | Groupe de travail Gestion du savoir / documentation spécialisée
- | Groupe de travail Homme
- | Groupe de travail LGBTQIA+
- | Groupe de travail Régions périphériques
- | Groupe de travail pour la coopération par chat intercantonale
- | Groupe de travail numéro de téléphone central d'aide aux victimes
- | Collaboration avec les juristes
- | Collaboration avec les psychologues

PROJETS EXTERNES

Groupes de travail externes ainsi que groupes spécialisés et mise en réseau

- | Fil rouge
- | Réunion d'échange Marché des actualités, Bienne
- | Organe national d'expert·e·s sur la violence sexuelle à l'égard des femmes
- | Modèle bernois (accompagnement et prise en charge de femmes victimes de violence sexuelle)
- | Echange Service social Berne et maison d'accueil pour femmes
- | Echange sur le thème de la violence domestique et des addictions
- | Séances des centres de consultation avec la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI)
- | Divers échanges avec Solidarité Femmes et avec la Stiftung gegen Gewalt an Frauen und Kinder
- | Divers échanges avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- | Échange avec le service spécialisé de la ville de Berne en charge de la violence domestique et du stalking
- | Échange sur le thème de la gestion des menaces, Berne
- | Réunion d'échange avec la police cantonale bernoise
- | Rencontres sur des événements exceptionnels
- | Réunion d'échange avec le Groupe de coopération contre la traite d'êtres humains du canton de Berne
- | Table ronde violence domestique
- | Groupe de travail Homme
- | Groupes de travail COROLA et région 2
- | Groupe de travail pour la coopération par chat intercantonale
- | Réunion d'échange STOP à la violence domestique
- | Campagne 16 jours contre la violence faite aux femmes
- | Apéro de mise en réseau pour les psychologues et avocat·e·s



RELATIONS PUBLIQUES

Présentation de l'aide aux victimes et formations dans les domaines suivants

- | Mandat d'enseignement sages-femmes Bsc, BFH
- | Mandat d'enseignement travail social Bsc, BFH
- | Organisation du Colloque du modèle bernois 2025
- | Formation à l'hôpital de Langenthal
- | Formation au Gymnase français de Bienne (semaine de droit pénal)
- | Formation au Gymnase français de Bienne (Journée de Ressource)
- | Formation au CEFF de Bienne
- | Formation dans les services psychiatriques de l'hôpital régional SRO Langenthal
- | Formation du personnel de la clinique Selhofen
- | Formation du personnel spécialisé de l'Établissement de St-Jean
- | Formation/exposé à l'hôpital d'Emmental
- | Présentation de l'aide aux victimes auprès de plusieurs thérapeutes complémentaires
- | Exposé et échange avec le Pôle santé mentale Bienne
- | Exposé pour les collaborateurs-rices de SPITEX ReBeNo AG Zollikofen
- | Exposé auprès du Centre de puériculture du canton Berne
- | Exposé sur l'aide aux victimes auprès du réseau professionnel de femmes d'affaires (BPW Club Bern)
- | Exposé sur le thème de l'aide aux victimes auprès du ministère public de Bienne
- | Exposé et échange avec l'InfoQuartier Centre Bienne
- | Atelier pour les apprenti-e-s de Foto Zumstein sur le thème de la violence au poste de travail
- | Ateliers auprès de la Croix-Rouge suisse (CRS)
- | Manifestation d'information pour le service de l'aide sociale en matière d'asile de la ville de Berne

- | Rencontre d'échange de la Conférence suisse des Ministères publics SSK-CMP : l'objectif était l'élaboration de bonnes pratiques / outils pour les procureur-e-s
- | Participation à la Lecture by Night de la Fachschaft de médecine de l'Inselspital
- | Séances d'information sur le thème de l'aide aux victimes pour des professionnel-le-s et autres personnes intéressées, à Berne et à Bienne
- | Participation à l'organisation et à la tenue de l'exposition « Plus fort que la violence »

Liste non exhaustive

FORMATION CONTINUE

Interne et externe

- | CAS sur l'aide aux victimes
- | Cours de perfectionnement en EFT (Emotional Freedom Techniques)
- | Cours spécialisé sur la Thérapie d'acceptation et d'engagement (ACT)
- | Séminaire spécialisé sur le thème du deuil d'un être proche
- | Cours de Wendo
- | Colloque du modèle bernois sur le thème de la violence à caractère sexuelle intrafamiliale chez les mineur-e-s
- | Colloque national de l'Association professionnelle suisse de consultations contre la violence (APSCV) « Netzwerke nutzen, Schutz verbessern »
- | Colloque spécialisé de l'Inselspital sur la violence domestique
- | De Graffenried AG Treuhand : séminaire pour les OSBL
- | Supervision en équipe



REMERCIEMENTS

Nous remercions très chaleureusement toutes les personnes, toutes les institutions et tou-te-s les partenaires qui nous ont apporté leur soutien en 2025, et qui contribuent ainsi à ce que nous puissions continuer de soutenir efficacement nos client-e-s.

Nous tenons à remercier :

- | **les victimes** et leurs proches, pour la confiance qu'ils-elles témoignent à nos deux centres de consultation et aux collaboratrices ;
- | **la direction cantonale de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, division Aide aux victimes**, pour sa collaboration agréable ;
- | **les juristes, psychothérapeutes et autres spécialistes** pour leur engagement ;
- | **les collaborateurs·trices des institutions et services publics** pour leur précieuse collaboration ;
- | **le Conseil de Fondation** pour sa coopération bienveillante et constructive.

Je souhaite également remercier très chaleureusement **tou-te-s les collaborateurs·rices de nos centres de consultation**. J'apprécie tout particulièrement et salue leur engagement extraordinaire et la souplesse dont ils-elles font preuve dans les moments difficiles.

Pia Altorfer, directrice
Berne, en mars 2026

DONNEES STATISTIQUES 2025

Vue d'ensemble des personnes qui ont consulté nos centres

	BOH*	Centre LAVI**	2025	2024
Total des personnes ayant consulté	1 963	524	2 487	2 141
Déjà en consultation en 2024	396	110	506	500
Premières consultations en 2025	1 567	414	1 981	1 641

Il s'agit pour l'essentiel de victimes directement concernées, de survivant-e-s, ou de personnes proches de la victime telles que parents, enfants, etc., plus rarement de professionnel-le-s.

*BOH = Beratungsstelle Opferhilfe Bern ** Centre LAVI = Centre de consultation aide aux victimes Bienne

Vue d'ensemble des infractions*

	Personnes
Lésions corporelles	1 211
Homicide	39
Tentative d'homicide	20
Lésions corporelles par la loi fédérale sur la circulation routière (LCR)	203
Homicide par LCR	17
Brigandage	48
Extorsion/menaces/contraintes	727
Violences sexuelles/viols	239
Atteinte à l'intégrité sexuelle d'un enfant	136
Violences sexuelles de personnes dépendantes	26
Autres délits sexuels	63
Prostitution/traité des êtres humains	3
Atteinte à la liberté	28
Enlèvement de mineur-e-s	9
Propagation d'une maladie contagieuse	2
Autres infractions	84
Non clarifié	303

*Prise en compte sous différentes rubriques possible

Prestations fournies*

	Total	Fournies par nos soins	Fournies par des tiers
Aide juridique	2 369	1 874	495
Protection de l'enfant	105	102	3
Aide matérielle	153	63	90
Protection et logement	436	311	125
Aide médicale	317	277	40
Aide psychologique	2 028	1 691	337
Aide sociale	608	579	29
Autres types d'aide	522	160	362

Il s'agit des prestations propres des centres de conseil (aide fournie par eux-mêmes) et de leurs prestations de mise en relation (transmises à des tiers). Les mises en relation avec des professionnels externes comme des avocats ou des psychothérapeutes constituent un aspect important du conseil aux victimes.

* Prise en compte sous différentes rubriques possible

Age et sexe des personnes qui nous ont consultées

Age	en %
Jusqu'à 10 ans	3
De 10 à 17 ans	8
De 18 à 29 ans	21
De 30 à 64 ans	62
> 64 ans	6
Selon le sexe	en %
femmes	67
hommes	33

Vue d'ensemble d'autres prestations fournies

	2025	2024
Réponse aux demandes indépendantes des cas de la part d'institutions, de professionnel·le·s ou de particuliers	613	714
Demandes de la part des médias	16	22



POURCENTAGE D'EMPLOI DES CENTRES DE CONSULTATION

Unités plein temps au 31.12.

- | Centre LAVI Berne, travail social :
5,2 unités plein temps
- | Centre LAVI Bienne, travail social :
1,6 unité plein temps
- | Centre LAVI Berne et Centre LAVI Bienne, direction :
1,1 unité plein temps
- | Hotline bernoise d'aide aux victimes :
1,2 unité plein temps
- | Service de conseil pour les personnes victimes
de mesures coercitives à des fins d'assistance,
conseil, selon besoin
- | Secrétariat, administration et comptabilité :
1,35 unité plein temps

FONDATION OPFERHILFE BERNE

Rapport du président

Le centre LAVI de Berne a repris le mandat (supplémentaire) de ligne téléphonique d'aide aux victimes et a réussi à faire aboutir ce projet. Le chemin parcouru avec le mandataire fut sinueux et la question de la disponibilité en temps n'est pas encore résolue de façon satisfaisante pour toutes les parties prenantes. Malgré tout, le Conseil de fondation tient à remercier le mandataire cantonal pour la confiance accordée, et la direction pour le travail de conception et d'organisation fourni en plus, ainsi que l'ensemble des collaborateurs-rices pour leur disposition à participer à cette mission supplémentaire. Le numéro de téléphone central d'aide aux victimes contribue très largement à rendre l'aide aux victimes plus accessible encore et à réduire le seuil d'intervention.

Le Conseil de fondation a dû faire face à des défis de taille en matière de personnel. La direction doit être ici remerciée pour sa gestion des différentes tâches. Ces remerciements s'accompagnent du souhait que l'esprit d'équipe, fondé sur la solidarité et le respect mutuel, s'en trouve renforcé.

Une aide aux victimes efficace est aussi le fruit du travail collectif des différents partenaires, des collaborateurs-rices engagé-e-s, des prestataires externes et des instances cantonales et politiques qu'il convient ici de remercier chaleureusement.



Dr. med. Peter Zingg, Beringen
en mars 2026

Conseil de fondation

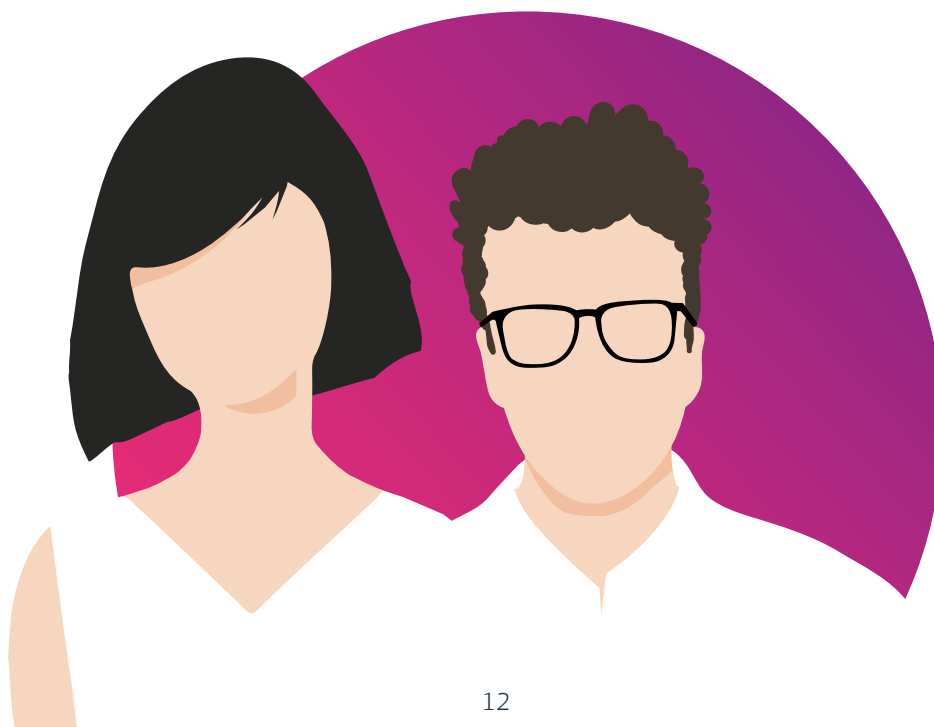
- | Dr. Peter Zingg, président
Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie, Beringen
- | Anita Herren-Brauen, vice-présidente
Agricultrice, infirmière dipl. et députée au Grand Conseil, Rosshäusern
- | Gabriele Müller
Assistante sociale dipl., Thierachern
- | Gabriela Meister
Avocate, Thun
- | Adrian Dätwyler
Analyste financier et gestionnaire de biens CIIA, Ersigen

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN

Compte d'exploitation

Produits	CHF
Contributions de la DSSI	1 408 024
Contributions de la DSSI; Consultation de personnes concernées par les mesures coercitives à des fins d'assistance et placement extrafamiliaux	33 666
Contributions de la DSSI Numéro de téléphone central pour l'aide aux victimes	96 561
Ville de Zurich - Contrat-Contribution de solidarité (pas de consultations en 2025)	
Autres recettes	10 892
Total Produits	1 549 143

Charges	CHF
Frais de personnel	1 316 312
Total autres frais d'exploitation	232 941
Produits hors période	110
Excédent	0



BILAN

Actifs

Actifs en circulation	CHF
Total liquidités	468 744
Total créances	2 010
Total créances DSSI	172 130
Compte de régularisations actifs	7 250
Total actifs en circulation	650 134

Actifs immobilisés	CHF
Valeurs mobilières	1 000
Cautions locatives	4 680
Mobilier, infrastructure informatique et véhicules	23 543
Total actifs immobilisés	29 223

Total actifs	679 357
---------------------	----------------

Passifs

Capitaux étrangers	CHF
Engagements à court terme vis-à-vis de tiers	59 057
Total dettes DSSI	100 211
Passifs transitoires	62 799
Total capitaux étranger	222 067

Capital du fonds	CHF
Total fonds affectés	175 832

Capital propre	CHF
Total capital et fonds de la Fondation	141 673
Total fonds libres	139 785
Total capital propre	281 458

Total passifs	679 357
----------------------	----------------

Ecart par rapport au principe de la permanence dans la présentation

Les comptes du capital de fonds et d'organisation ont été adaptés au nouveau règlement des dons. De façon générale, il convient de noter que selon les normes comptables SWISS GAAP FER 21, le capital est divisé en capital du fonds (dons) et capital d'organisation.



DONS

En 2025, nous avons reçu des dons pour la somme de CHF 33 338.- en faveur des centres de consultation de l'aide aux victimes. Pour des raisons de protection des données, il ne nous est pas possible de mentionner le nom des donateur-ric-e-s.

Nous pouvons mentionner la société Bering AG qui nous a fait un don de CHF 10 000.-, la société Securiton AG avec un don de CHF 10 000.-, la société Scherler AG avec un don de 4000.-, BPW Switzerland Club Bern avec un don de CHF 600.-, la clinique privée Wyss AG avec un don de CHF 500.-, les hôpitaux de Langnau avec un don de CHF 400.-, la Commune municipale de Meikirch avec un don de CHF 300.-, la Volkshochschule Oberaargau avec un don de CHF 227.- ainsi que La Paroisse de Nidau avec un don de CHF 200.-. Des membres du Conseil de fondation ont fait don de leurs indemnités de séance d'un montant total de CHF 1440.-.

Un grand merci pour le soutien apporté à notre travail!

Les dons sont destinés aux personnes victimes d'infractions. Nous sommes ainsi en mesure de financer des prestations qui ne sont pas couvertes par les assurances ou prévues par la législation de l'aide aux victimes. Ceci permet aux personnes concernées de mieux gérer les conséquences de l'infraction subie. Nous remercions donc également très chaleureusement tou-te-s les donateur-ric-e-s au nom de nos client-e-s.

Nous sommes tou-te-s très motivé-e-s et vous remercions de votre soutien.

OPFERHILFE
CENTRE LAVI
BERN • BERNE

Mentions légales

Publication
Fondation Opferhilfe Berne

Rédaction
Pia Altorfer

Graphisme
Augenweide Kommunikation GmbH, Zuchwil